

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DES ESPACES MCBA

Le Musée Cantonal des Beaux-Arts de Lausanne accueille volontiers des événements en son sein. Il ne peut s'agir que d'événements privés, par exemple des visites commentées, des réceptions (apéritifs, cocktails, repas), des conférences, des assemblées générales, des séminaires ou des remises de diplômes.

Le type d'événement, le choix des espaces, des dates et horaires d'utilisation sont discutés et validés préalablement par la direction du MCBA. Les besoins du MCBA et de ses partenaires sont prioritaires.

Toute demande de location comprenant l'une ou l'autre des caractéristiques suivantes sera refusée (voir aussi chiffre 5.1) :

- Activités incompatibles avec la charge éthique et/ou l'image du MCBA
- Manifestations organisées dans un but lucratif
- Manifestations politiques à caractère partisan
- Pratique de services et/ou de rites religieux
- Pratiques sectaires, actes de prosélytisme
- Activités jugées dangereuses pour l'intégrité physique des personnes présentes, la conservation des infrastructures et des biens
- Actes contraires aux mœurs, racistes ou discriminatoires.

La Direction du MCBA peut demander que lui soient remises toutes les informations lui permettant d'apprécier la demande de location et de s'assurer que la manifestation ne répond à aucune des caractéristiques de refus énumérées ci-devant.

Tout événement organisé par un tiers est soumis à autorisation de l'autorité communale concernée (voir article 5.4). Nos conditions de location comprennent des dispositions particulières propres à un musée d'art. Elles visent notamment à assurer la protection des personnes, des œuvres et des installations; elles font

Version du 08.05.2020

partie intégrantes de nos conditions. Nous vous remercions de votre compréhension et vous invitons à prendre connaissance du présent document en espérant qu'il vous permette de préparer votre événement dans de bonnes conditions et avec succès.

CONTACT

Nous sommes à votre disposition pour recueillir vos demandes et faciliter l'organisation de votre événement.


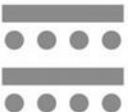



Mail events.mcba@vd.ch
Téléphone 021 316 34 53

1 SALLES MISES A DISPOSITION

Seuls les espaces mentionnés ci-après peuvent faire l'objet de location. Les Salles d'exposition du musée ne sont pas mises à disposition.

<u>ESPACES</u>	<u>M2</u>	<u>CAPACITE</u>
AUDITORIUM BCV	260	
Théâtre		200 personnes
Workshop		48 personnes
U-Shape		27 personnes
Cocktail dînatoire		200 personnes
Banquet, 20 tables rondes de 8		160 personnes
FOYER	300	
Cocktail dînatoire		150 personnes
Banquet, 5 tables rondes de 8		40 personnes
ATELIER DES PUBLICS	30	
Séminaire		20 personnes
Workshop		12 personnes

STYLES DE MONTAGE

Théâtre	Séminaire	Workshop	U-shape	Banquet
				

2 PRESENTATION DES ESPACES JOURS ET HORAIRES D'UTILISATION EQUIPEMENT DES SALLES

2.1 AUDITORIUM

Lieu multifonctionnel, l'Auditorium permet d'accueillir une grande variété d'événements culturels: spectacles, concerts, conférences et séminaires, banquets ou dîners-spectacle. Il est accessible aux personnes à mobilité réduite.

2.1.1 JOURS ET HORAIRES D'UTILISATION

JOUR	HORAIRE
lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi, dimanche	à convenir

Hormis les jeudis, l'auditorium du MCBA est disponible sans restriction autre que la priorité du programme établi par le musée.

2.1.2 EQUIPEMENT DE BASE INCLUS DANS LA LOCATION

MOBILIER & TECHNIQUE

- 300 chaises, 2 fauteuils et tables d'appoint, 4 tabourets hauts
- 20 tables rondes (180cm de diamètre) sans nappage
- 20 mange-debout
- 20 poteaux à fil rétractable 210 cm
- 4 portemanteaux de 60 crochets & 60 cintres
- Podium non mobile
 - 2m50 / 10m50
 - Accès rampe, 2 trappes visite
- 2 pupitres orateur avec espace réservé à votre branding temporaire
- Adaptation individuelle de l'acoustique par rideaux phoniques
- Beamer & écran
- Sonorisation Plug & Play
 - Diffusion de salle (bluetooth /AUX/ mini-jack)
 - Matrice de mixage
 - 2 micros HF main
 - 3 micros HF casque
 - Système de son surround
- Internet (Wifi) WLAN

2.2 FOYER

Le hall d'entrée s'inscrit dans le prolongement de l'Auditorium et invite les publics à poursuivre les discussions et à partager un moment convivial dans un cadre hors du commun. Au cœur d'un espace architectural monumental, une œuvre d'art de Giuseppe Penone, artiste de portée internationale, se détache sur une terrasse exceptionnelle avec vue inédite sur les voies de chemin de fer et sur le lac Léman.

2.2.1 JOURS ET HORAIRES D'UTILISATION

JOURS	HORAIRES
Lundi	8h00 – 22h30
Mardi, mercredi, vendredi, samedi, dimanche	19h00 – 22h30
Jeudi	Indisponible

2.2.2 EQUIPEMENT DE BASE INCLUS DANS LA LOCATION

MOBILIER & TECHNIQUE

Le mobilier cité sous le point 2.1.2 peut être disposé dans le foyer à votre convenance et selon les capacités du lieu, à l'exception de toute technique audiovisuelle ainsi que du podium. En cas de besoin de technique dans cet espace, une collaboration avec l'entreprise d'audiovisuel de notre choix sera indispensable.

2.3 ATELIER DES PUBLICS

Au cœur du musée, conçu pour accueillir les diverses activités de médiation culturelle lors des périodes d'ouverture du musée, l'Atelier des publics est un lieu idéal pour recevoir un groupe de 5 à 20 personnes le temps d'un séminaire ou d'un workshop.

2.3.1 JOURS ET HORAIRES D'UTILISATION

JOUR	HORAIRE
Lundi	8h00 – 22h30
Mardi au dimanche	Indisponible

2.3.2 EQUIPEMENT DE BASE INCLUS DANS LA LOCATION

MOBILIER & TECHNIQUE

- 20 chaises
- 10 tabourets
- 8 tables rectangulaires

En cas de besoin de technique dans cet espace, une collaboration avec l'entreprise d'audiovisuel mandatée par le MCBA sera indispensable.

3 TARIFS

Tous les tarifs indiqués dans ce document s'entendent en francs suisses et hors taxes. Ils incluent les points énumérés sous les points 2.1 à 2.3.2.

3.1 TARIFS DE LOCATION DES SALLES

AUDITORIUM

½ jour, jusqu'à 5 heures de location	1'900.-
Forfait nettoyage	200.-
Total	2'100.-
Jour complet de location, plus de 5 heures	3'300.-
Forfait nettoyage	200.-
Total	3'500.-

FOYER

Jusqu'à 5 heures de location (les lundis ou dès 19h00 uniquement)	2'300.-
Forfait nettoyage	200.-
Total	2'500.-

ATELIER DES PUBLICS

½ jour, jusqu'à 5 heures de location	250.-
Forfait nettoyage*	50.-
Total	300.-
Jour complet de location, plus de 5 heures	450.-
Forfait nettoyage	50.-
Total	500.-

UTILISATION DES ESPACES HORS HEURES D'OUVERTURE DU MUSEE

Supplément horaire avant 10h et dès 18h	150.- / heure
---	---------------

*Sous réserve du point 5.2.4

3.2 CHARGES DE PERSONNEL LIEES A L'UTILISATION DES SALLES

Pour le bon fonctionnement des événements, la présence et l'appui du personnel et de professionnels mandatés par le MCBA sont requis. Leur présence n'est pas optionnelle. Le MCBA se réserve le droit de définir au cas par cas le nombre des ressources humaines nécessaires au bon déroulement de l'événement, notamment pour la sécurité.

3.2.1 SECURITE ET SURVEILLANCE

Agent.e de sécurité, par heure CHF 65.-
selon les modalités exposées au point 5.6

Majoration tarif de nuit, dès 20h, par agent.e, par heure + 20%

3.2.2 SOUTIEN TECHNIQUE MANDATE PAR LE MCBA

	Temps de présence → à l'heure	4h ½ jour	10h jour complet	20h et plus soirée
Technicien	120.-	480.-	960.-	+20%

3.3 EQUIPEMENT TECHNIQUE COMPLEMENTAIRE

Dans le tarif de location de l'Auditorium sont comprises toutes les installations techniques énumérées sous le point 2.1.

Connexions auxiliaires disponibles sur demande :

- Pupitre d'orateur & micro intégré 180.- pce*
- Kit interprétation (1 cabine, 1 régie, 50 récepteurs) 1450.- pce
- Kit clefs USB brandées (300 clefs chargées en amont) 14.- pce*
- Éclairage des marches du foyer 480.-*
- Mise en ambiance lumineuse pour banquet, dès 480.-*
- Sonorisation (allocutions, exposés & musique) du foyer 1'010.-

Pour la livraison et reprise du matériel loué, une facturation de +25% est à prévoir les samedis et +50% les dimanches et jours fériés.

*Tarif unique de location de matériel, hors montage ou mise en fonction

3.4 TARIFS DE MÉDIATION CULTURELLE

Des visites privées des expositions du MCBA sont adaptées aux attentes et envies de chaque organisateur ou type de groupe. Une guide-conférencière accompagne les participant.e.s dans la découverte de l'exposition: clés de lecture, pistes d'interprétation, échanges de points de vue...

Max. 25 personnes /groupe

60 min. environ

Visites en anglais, allemand, italien, espagnol, catalan, russe et mandarin sur demande

Accessible aux personnes malentendantes grâce au système de boucle magnétique Comfort Audio (sur demande).

Des sièges pliants sont à disposition des personnes fatigables.

Visite commentée de l'exposition permanente 150.-

Uniquement, par groupe de 1 à max. 25 personnes

Visite commentée de l'exposition temporaire en cours selon tarifs annexés

3.5 FRAIS DE GESTIONS, CHARGES ORDINAIRES & CHARGES HORS HORAIRES D'OUVERTURE

L'utilisation d'un espace du MCBA hors horaires d'ouverture fait l'objet d'une majoration de CHF 150.- HT par heure.

Les horaires d'ouverture du musée applicables à l'organisation d'événements sont :

Mardi, mercredi, vendredi, samedi, dimanche : 10h00 – 18h00

4 RÉDUCTIONS

Location pour 3 jours consécutifs et au-delà	- 15% sur les frais de location
Jours de montage et démontage	- 30% sur les frais de location
Location en simultané de l'Auditorium et du foyer	- 20% sur les frais de location

5 CONDITIONS

5.1 NOTE SUR LE DROIT D'USAGE

Certains types d'événements ne sont pas admis au sein du MCBA. Les caractéristiques y relatives sont mentionnées en page 1. C'est ainsi que les partis, syndicats, ONG et autres Groupes assimilés ne sont pas autorisés à tenir des assemblées, réunions, conférences à caractère partisan. Les institutions à caractère religieux ne peuvent pas pratiquer des services et/ou rites religieux. Dans tous les cas, le MCBA est libre de refuser une demande de location, pour des raisons qui lui sont propres, sans avoir à justifier sa décision.

5.2 NOTE SUR LES TARIFS & CONTRAT

Les tarifs publiés dans le présent document peuvent être sujets à des variations ou ajustements. Seul le contrat signé fait foi.

5.3 MODALITÉS DE LOCATION

5.3.1 ENTREPRISES AGREES

Seuls les prestataires agréés par le MCBA sont en mesure d'intervenir dans les salles. C'est le cas notamment pour la surveillance – la sécurité, les nettoyages et les services techniques avec lesquels l'organisateur est tenu de collaborer. La location des salles ne donne accès qu'à l'organisateur et à ses invités.

5.3.2 FUMÉE

11/13

Il est strictement interdit de fumer dans tous les espaces du Musée (salles, couloirs, restaurant, librairie-boutique, WC).

5.3.3 NETTOYAGES ET DEGATS EVENTUELS

Les frais de nettoyage de base sont inclus dans les frais de location. Si, lors d'un événement les lieux sont laissés dans un état plus dégradé que ce qui pourrait être attendu raisonnablement de la part de l'organisateur, ce dernier devra s'acquitter des travaux de nettoyages supplémentaires et nécessaires à la remise en état. Il en ira de même pour les dégâts éventuels causés aux locaux, installations et équipements. Le MCBA se réserve le droit d'organiser un état des lieux.

5.3.4 MONTAGE ET DEMONTAGE - TEMPS DE LOCATION

Le temps de location inclut le montage et le démontage. Chaque heure entamée est considérée comme complète. Le début de la location est le moment auquel l'organisateur ou le traiteur ou le technicien prend possession des lieux. La fin de la location est le moment où le traiteur ou le technicien quitte les lieux, le démontage terminé et les locaux remis en état.

5.3.5 SERVICE TRAITEUR

Aucune exclusivité traiteur n'est établie, toutefois l'organisateur.trice est prié.e de privilégier le Restaurant Nabi, établi au MCBA pour un premier appel d'offre.

Le Nabi café restaurant
Plateforme 10
Place de la Gare 16
1003 Lausanne
+41 21 311 02 90
info@lenabi.ch

L'intervention d'un restaurateur – traiteur tiers au sein du restaurant Le Nabi est soumise à un accord préalable du restaurant Le Nabi. Ce dernier peut facturer une rétribution en fonction de la surface utilisée (restaurant et/ou cuisine), cas échéant du personnel qu'il aura mis à disposition. La remise en ordre, les nettoyages après usage sont à la charge du restaurateur – traiteur tiers.

Le MCBA reste maître de la signalétique. Celle-ci doit être approuvée par le MCBA en amont. La décoration des murs est interdite. Il n'est pas permis d'allumer des bougies dans l'espace muséal. La décoration florale est tolérée après entente préalable avec le MCBA et selon les cas.

5.4 DEMANDE D'AUTORISATION

L'organisateur est rendu attentif aux diverses démarches administratives à entreprendre auprès des autorités compétentes (patentes, autorisations de police, etc.). Le présent document et le contrat ne constituent en aucune manière une autorisation quelconque. A cet égard, une annonce de manifestation doit être effectuée auprès du service de l'économie. Plus d'informations sont disponibles sur lausanne.ch/eco.

La décision d'autorisation prise par la Direction de la sécurité et de l'économie relative à la tenue de l'événement ou de la manifestation au sein du MCBA ne relève pas des compétences du Musée.

5.5 RESPONSABILITES

Le MCBA n'assume aucune responsabilité pour les dommages personnels ou matériels que les usagers pourraient subir. Le client est responsable de la manifestation, de la sécurisation de ses biens et de ceux de ses invités. Les agents de sécurité engagés pour les manifestations sont responsables de la sécurité du musée et des œuvres d'art. Le client est responsable de s'assurer contre les risques encourus dans les domaines de la responsabilité civile, des dommages aux biens et de la protection juridique.

5.6 SECURITE

Lors de chaque organisation d'événement, le MCBA définit le nombre d'agents de sécurité et surveillance nécessaire au bon déroulement de la manifestation. Cette définition peut se faire uniquement sur la base d'un programme détaillé et du nombre exact de participants à l'événement programmé.

5.7 MODALITES DE RESERVATION, PAIEMENT ET ANNULATION

13/13

5.7.1 RESERVATIONS

Une réservation provisoire, sans frais, peut être faite jusqu'à 40 jours avant l'échéance de la date réservée.

Des arrhes à hauteur de 10% des frais de location seront perçues à 40 jours de l'événement. La réservation est définitive aux arrhes perçues par le MCBA. Ces arrhes restent acquises au MCBA en cas d'annulation à moins de 30 jours avant la manifestation.

Dans le cas d'une résiliation 48h avant la date réservée, des frais d'annulation seront exigés à hauteur de 100% de la somme totale. Dans le cas d'une réservation de dernière minute (selon disponibilité), ces conditions ne s'appliquent pas.

5.7.2 PAIEMENT

Une facture est établie et adressée au client par voie postale. L'adresse de facturation devra être communiquée au département compétent. La facture est payable à trente jours.

Par sa signature au bas du contrat personnalisé, le client déclare reconnaître le montant total de réservation et des heures supplémentaires de sécurité. La présente vaut comme reconnaissance de dette au sens de la loi.

5.8 FOR JURIDIQUE

Pour tout litige découlant du contrat de location, les tribunaux ordinaires du siège de la Fondation du Musée Cantonal des Beaux-Arts (Lausanne) sont seuls compétents.